# **DIGITHÈQUE**

### Université libre de Bruxelles

Pirenne, Henri : "Coup d'oeil sur l'histoire de Verviers", in <i>Bulletin officiel du Touring-Club de Belgique</i> , XXXIVème année, n°14, 15 juillet 1928.
http://digistore.bib.ulb.ac.be/2006/a744333 000 f.pdf

## Cette œuvre littéraire appartient au domaine public.

Elle a été numérisée par les Bibliothèques de l'Université libre de Bruxelles.

Les règles d'utilisation des copies numériques des oeuvres sont visibles sur la dernière page de ce document.

L'ensemble des documents numérisés par les bibliothèques de l'ULB sont accessibles à partir du site <a href="http://digitheque.ulb.ac.be/">http://digitheque.ulb.ac.be/</a>

# Bulletin Officiel TOURING-CLUB

DE BELGIQUE

Association sans but Lucratif

44, rue de la Loi, BRUXELLES

RÉDACTEUR EN CHEF: LOUIS LECONTE

Numéro Spécial

consacré à

# VERVIERS

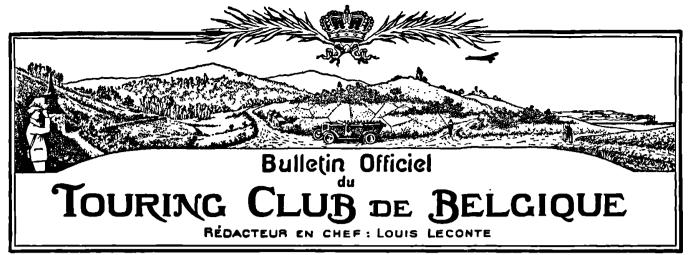
et au

Barrage de la Gileppe

A



Verviers. — Impasse Gouvy et angle de l'Hôtel de ville, d'après un pastel de Maurice Pirenne.



15 JUILLET 1928. XXXIV• ANNEE. — Nº 14. ORGANE BI-MENSUEL. SOMMAIRE 333 333 334 334 335 Fairon).
Verviers au point de vue touristique (Jules Peuteman).
Avis aux sociétaires de Liége et environs.

# Coup d'oeil sur l'histoire de Verviers.

ERVIERS est la seule ville importante de toute la région ardennaise, et elle en est aussi la ville la plus récente. Elle n'était encore qu'un village ignoré au fond d'une vallée sauvage, quand Durbuy, Laroche, Neufchâteau, Bastogne, Saint-Hubert, Stavelot et Malmédy faisaient déjà figure dans l'histoire, soit comme résidences féodales, soit comme centres de vie monastique. La chance échue à ces localités. d'être choisies comme emplacement d'un château fort ou d'une abbaye, ne lui a pas été départie. A leur différence encore, elle n'a jamais dépendu, ni d'une seigneurie, ni d'un grand domaine, et il en résulte que jamais non plus ses habitants n'ont été soumis à ces obligations et à ces prestations, si diverses et si nombreuses qui, durant le moyen âge, ont presque partout pesé sur les paysans. A Verviers, comme dans le reste du Franchimont, on ne rencontre pas trace de servage. Aussi haut qu'on remonte dans l'histoire, on ne trouve que des hommes libres dans ce pays de fagnes et de bruyères. Sa pauvreté, qui en a détourné les puissants, lui a conservé la liberté. La souveraineté de l'évêque de Liége, auquel elle appartint depuis le IXe siècle, n'était qu'une souveraineté politique n'influençant en rien l'état de la population. Le châtelain de Franchimont, manière de gouverneur épiscopal dans les cinq bans du marquisat, différait du tout au tout de ces seigneurs féodaux dont les droits de justice sur les hommes découlaient de leur droit de propriété sur la terre.

Délégués nouveaux nommés au mois de juin 1928 . . .

Des cinq bans du Franchimont, Verviers ne fut pas même le plus important. Comme Jalhay, comme Spa, comme Sart, elle reconnaissait Theux comme chef-ban et, à partir de l'époque inconnue où elle

eut des échevins, ceux-ci admirent, durant de longs siècles, la primauté des échevins de Theux.

En somme, depuis les temps les plus reculés jusqu'à la fin du XIVe siècle, Verviers ne cessa pas de mener l'existence obscure d'une petite communauté rurale. Les paysans celtes qui y avaient bâti leurs huttes bien avant la conquête de la Belgique par César (57-51 av. J.-C.) ne durent se civiliser que très lentement durant l'annexion du pays à l'empire romain. Trop éloignés des grandes villes du Rhin et de la Moselle, il est très probable qu'ils n'avaient pas tous abandonné leur vieux langage celtique et le paganisme de leurs pères, lors de l'invasion germanique du Ve siècle. De ce grand événement, ils ne ressentirent guère l'influence. La colonisation de l'Ardenne par les Francs ne doit pas avoir sensiblement changé le caractère de la population. Les noms de Dolhain (Dalheim), de Stembert (Steinberg) et de Bilstain (Bilstein), attestent que les nouveaux venus poussèrent jusque dans le voisinage immédiat de Verviers, mais rien ne prouve qu'ils s'y soient établis. Deux siècles plus tard. les apôtres de l'Ardenne, saint Remacle (650-670), saint Lambert et saint Hubert (670-727), extirpèrent les derniers vestiges du paganisme. L'Eglise chré tienne acheva la latinisation sans doute encore fort incomplète de la contrée et, en la latinisant, elle la wallonisa, puisque le wallon, comme on sait, dérive directement du latin.

Du sort des Verviétois pendant les siècles suivants du moyen âge, il faut nous résigner à tout ignorer. Aucun chroniqueur ne parle d'eux, aucune charte ne les mentionne. Au fond de leur vallée solitaire, ils durent à peine s'apercevoir des grands événements qui troublaient et transformaient la société et ils n'y prirent en tous cas aucune part. Quand une chapelle fut-elle bâtie dans la localité, quand fut-elle érigée en paroisse, quand fut construit le moulin et creusé le bief qui amenait les eaux jusqu'à sa roue? Nous n'en savons rien, et c'est en cela pourtant que consistent les faits principaux de l'histoire primitive de notre ville. Une fois par an, ses habitants se rendaient processionnellement à Liége, le surlendemain de la Pentecôte, et apportaient leurs offrandes à Saint-Lambert. En cas de guerre, ils étaient tenus, ainsi que leurs voisins des autres bans du Franchimont, de se rendre dans la « cité » et de coopérer à sa défense. On connaît suffisamment l'héroïsme que ces braves gens déployèrent lorsqu'elle fut assiégée par Charles le Téméraire en 1468. Le terrible duc

industrie, s'en était bientôt ajoutée une autre: la draperie. Dès le commencement du XV° siècle, des fouleries s'étaient établies au bord de la Vesdre, preuve évidente que des tissus de laine étaient confectionnés aux alentours. De ces fouleries comme des forges de la Hoëgne, la vengeance de Charles le Téméraire ne laissa rien subsister. Mais la vaillance des Franchimontois fut aussi grande dans le malheur qu'elle l'avait été dans la bataille. Dès qu'ils purent quitter l'abri des grands bois, ils se mirent avec ardeur à rebâtir leurs villages et à reprendre leur travail. Les fouleries furent rétablies, de nouveaux métiers à tisser commencèrent à battre et la jeune industrie verviétoise entra dans une carrière de progrès ininterrompus.

Son histoire se confond, dès lors, avec celle de la



Vue d'ensemble de Verviers vers 1740, d'après Remacle Leloup.

(Cliché G. Leens)

le leur fit chèrement payer. Après l'incendie de Liége, il dirigea ses soudards dans le Franchimont et, durant cinq ou six jours, par un froid intense qui faisait geler le vin dans les tonneaux, « fist brusler toutes les maisons et rompre tous les moulins à fer qui estoient au pays, et cerchèrent le peuple parmi les grands fourests où ils estoient cachés avecques leurs biens, et y en eust beaucoup de mors et de prins et y gaignèrent les gens d'armes largement ».

Au moment où cette catastrophe éclaire lugubrement les débuts de son histoire, Verviers était en train de se transformer. Le grand développement qu'avaient pris les forges de la vallée de la Hoëgne avait poussé ses habitants à s'adonner à la fabrication du charbon de bois, dont leurs forêts fournissaient abondamment la matière. Et, à cette première ville, au point qu'il serait sans doute difficile de trouver un exemple plus frappant de la force créatrice du travail, car les drapiers verviétois ne durent la fortune, au début, qu'à leur seul labeur. Il n'existait point parmi eux de gens assez riches pour pouvoir alimenter l'industrie de capitaux. C'est du dehors que durent tout d'abord venir les commandes et, sans doute, la laine à mettre en œuvre. Le succès suivit parce que, dans ce village de paysans libres, l'industrie était une profession accessoire à laquelle chacun pouvait occuper le temps que les soins de la culture n'absorbaient pas. On pouvait ainsi se contenter de salaires beaucoup plus bas que ceux auxquels les règlements des métiers avaient accoutumé les artisans des villes. Dès les origines, la draperie verviétoise s'oppose donc, comme en Flandre celle de Hondschoote et d'Armentières, à la draperie urbaine restée fidèle aux usages du moyen âge. Libre de toutes entraves, elle put se développer à l'aise et fournir de plus en plus largement aux demandes que le bon marché de ses produits fit affluer vers elle. A mesure qu'elle se développa, la population grandit et la richesse augmenta. Des patrons-entrepreneurs commencèrent à grouper sous leur direction des ouvriers de plus en plus nombreux. Le village se transform i en un bourg manufacturier. Son isolement primitif fit place à des relations toujours plus suivies avec le dehors. Les troubles, que la propagande calviniste y fit éclater avec violence au cours du XVIe siècle, fournissent la preuve évidente qu'il est désormais activement mêlé aux mouvements généraux de la société. Ni les guerres religieuses du XVIe siècle d'ailleurs, ni les guerres politiques du XVIIe siècle n'interrompirent sa marche ascendante. En 1651, il avait pris une telle importance que le princeévêque de Liége l'érigea au rang de ville. A cette époque, il a cessé de s'adonner exclusivement à la fabrication des étoffes à bas prix. Il met en œuvre la laine de Ségovie qui lui arrive du port d'Amsterdam. Encore insuffisamment initiés à l'art des apprêts, c'est à Leyde que ses fabricants envoient leurs draps, afin de leur y faire donner la dernière main. Ils y mettent aussi leurs enfants en apprentissage et cenx-ci en rapportent, aux bords de la Vesdre, les secrets d'une technique perfectionnée et qui s'y perfectionnera désormais par la pratique.

Au XVIIIe siècle, la vitalité de l'industrie est si grande que les tarifs protectionnistes que le gouvernement des Pays-Bas autrichiens dresse devant elle ne parviennent pas à la ralentir. Elle trouve de nouveaux débouchés vers l'Allemagne. Elle exporte ses tissus en Hollande, en Suisse, au Danemark, en Pologne et jusqu'en Orient. En 1767, la construction d'une route pavée lui donne enfin une communication facile avec l'extérieur. Le nombre de ses habitants atteint, vers la même date, le chiffre d'environ 15.000 âmes.

En même temps, les petits patrons drapiers du début se sont transformés en riches fabricants. Il en est qui occupent, tant en ville qu'à la campagne, de 1.000 à 1.500 personnes. Leurs maisons sont « dignes d'une capitale » et le bel hôtel de ville, que les échevins font construire par Renoz, en 1775, atteste la confiance en soi-même d'une bourgeoisie en pleine ascension.

Le régime de liberté industrielle, qui avait fait la fortune de l'industrie verviétoise, privait, en revanche, les ouvriers de toute protection contre les employeurs. Réduits à la condition de simples salariés, ils vivent, pour la plupart, dans une condition misérable. Mal logés, plus mal nourris, ils se plaignent de la longueur accablante des journées de travail et de leur rémunération insuffisante. Les grèves qui éclatent parmi eux, dès le milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle, révèlent suffisamment leur mécontentement. Ce dernier contribua à l'enthousiasme avec lequel ils soutinrent, lorsque éclata la révolution liégeoise (1789), les jeunes démocrates qui, au Con-

grès de Polleur, proclamèrent les droits de l'homme. Le radicalisme de Fyon, qui fut durant quelque temps l'idole du peuple, s'explique sans nul doute par celui des prolétaires qui le soutenaient. La restauration du prince-évêque et la condamnation à mort du D' Chapuis, adepte désintéressé et idéaliste du mouvement révolutionnaire, ne firent qu'attiser les passions de la masse. L'annexion du pays de Liége à la République française (oct. 1795), qu'elle salua comme l'aube d'une ère d'égalité et de fraternité, ne lui apporta pourtant que la plus amère désillusion. La cessation complète des affaires fit s'abattre sur la ville une crise épouvantable. En quelques années, la population diminua de 5.000 habitants. La crise ne prit fin qu'avec l'établissement de l'Empire. L'immense marché que la France, agrandie par les conquêtes de Napoléon, ouvrit à l'industrie verviétoise l'anima d'une activité qu'elle n'avait jamais connue. John Cockerill, subventionné par les maisons les plus importantes de la place, entreprit la construction d'assortiments de filature sur le modèle de ceux qui venaient d'être inventés en Angleterre. Les machines à vapeur se multiplièrent et le régime de la fabrique se substitua à celui du travail à domicile, à mesure que les mécaniques se substituèrent au travail à la main. En 1810, le préfet du département de l'Ourthe notait avec admiration que quatre-vingt-six gros fabricants verviétois occupaient au moins 25.000 ouvriers.

Le blocus continental, puis la chute de Napoléon ouvrirent une nouvelle crise. Elle se prolongea jusqu'à la réunion de la Belgique et de la Hollande dans le royaume des Pays-Bas. La politique intelligente de Guillaume Ier, dont la prospérité de l'industrie fut le plus constant souci, imprima à la draperie une impulsion plus vigoureuse encore que celle des années précédentes. Interrompue momentanément par la révolution de 1830, dans laquelle les Verviétois se lancèrent avec une fougue qu'ils manifestèrent au combat de Rocour, cette période de progrès reprit aussitôt que la Belgique eut définitivement rompu ses liens avec la Hollande. La grandiose initiative prise par le jeune royaume, en 1834, de se créer de nouveaux débouchés, en se rattachant à l'Allemagne et à la France par des lignes de chemin de fer, galvanisa une fois de plus les ateliers de la Vesdre. Depuis lors jusqu'à nos jours, leur production n'a plus cessé de croître avec une rapidité augmentée par les progrès incessants de la technique. La construction du barrage de la Gileppe a été la conséquence de cette efflorescence et en a assuré l'avenir. Verviers, qui depuis longtemps se trouvait à l'étroit dans le fond de sa vallée, pousse aujourd'hui ses maisons et ses villas jusqu'au sommet des collines qui l'entourent en même temps que, de plus en plus serrées, ses usines s'allongent en amont et en aval de sa rivière. Le petit village ardennais est devenu une des villes les plus vivantes et les plus peuplées de la Belgique.

Durant longtemps, tout entière adonnée à l'industrie, sa population n'avait guère envisagé la culture de l'esprit que comme un luxe bon pour

les gens de loisir. Si les Récollets fondèrent un Collège au XVII<sup>®</sup> siècle, on ne voit guère qu'en dehors du fameux janséniste Ruth d'Ans (1653-1728), ses élèves lui aient demandé autre chose que les connaissances pratiques indispensables aux affaires. Le Journal qu'il fut question de fonder en 1715 n'avait d'autre hut que de tenir les fabricants au courant des nouvelles de l'étranger. Avant le commencement du XIX<sup>®</sup> siècle, Verviers ne posséda aucune imprimerie, si ce n'est un pauvre petit atelier établi à Stembert et qui n'imprima guère que des alphabets, des chansons et des almanachs. Aujour-d'hul, comme avide de regagner le temps perdu, il

a pris sa place dans tous les domaines. Il a produit au XIX° siècle des musiciens comme Vieuxtemps et comme Lekeu, des savants comme le D' Lejeune et R. Courtois, des écrivains comme Fr. Nautet. Il s'honore de ses établissements d'enseignement, de son école de musique, de son institut des textiles, de son musée, de sa société des beaux-arts et de sa société d'archéologie et d'histoire. Bien différent de tant d'autres villes qui se consolent de leur déclin par le souvenir d'un passé glorieux, il n'a que faire de regarder derrière lui, car son présent est la plus belle époque de son histoire.

HENRI PIRENNE.

# Origines verviétoises.



dans ses armoiries une branche de chêne garnie de ses glands. On a fondé sur ce trait héraldique l'or gine de la cité. Une légende peu ancienne nous montre un prince-évêque de Liége, au XIIe siècle, voyageant dans cette région-ci de la Vesdre: il aurait été charmé de la beauté des chênes qui ombrageaient la

ville, dit Detrooz (p. 95), et il aurait décidé qu'on la nommât Alt und grün. Le conteur ne dit pas quel nom portait la ville avant cette visite mémorable; mais il sait qu'on parlait alors l'allemand à Verviers, que le wallon y fut implanté seulement plus tard, et qu'alors l'Alt und grün primitif fut traduit en Vêrt et vî, d'où Vervî. Ce conte baroque, auguel le crédule Detrooz lui-même ne croit pas, est devenu populaire. Il en existe sous le titre « origine de Verviers » des centaines de copies manuscrites (1). Il s'est installé dans les armoiries. Il a imposé un nom au Pont du Chêne, qui a été construit en 1831. A ces élucubrations que nous avons entendu répéter maintes fois pour de l'histoire authentique, il s'agirait de substituer quelque chose de plus vrai sur les origines de Verviers.

Mais les chartes nous manquent. Il faut s'appuyer sur quelques seuvenirs historiques, les analyser, les interpréter pour en extraire la maigre substance. C'est un travail de critique qui ne peut ambitionner le succès foudroyant d'une légende dorée: interroger les noms des lieux eux-mêmes, des coutumes, comme la procession des Croix de Verviers, quelque vieille peinture murale, une tradition relative à saint Remacle, une ou deux découvertes de vases antiques, tel est notre programme.

Le nom du lieu est le premier document qui s'im-

1) Le texte en est donné d'un les Notices de Nautet, t. II, pg. 271-276.

pose à l'attention de celui qui recherche sérieusement l'origine d'une localité. Tabler sur des tombes, des armes, des pierres, des monnaies trouvées aux environs, cela ne peut prouver qu'une chose: à sa voir que la région, en général, était fréquentée à telle époque. La tombe peut être celle d'un passant, d'un étranger; armes et monnaies peuvent provenir d'un campement momentané ou d'un passage de troupes. Le nom d'une localité, chose plus ténue et moins matérielle que les antiquités palpables, est plus probant, si l'on parvient à en extraire la moelle. Verviers et Somme-le-ville sont les premiers noms dont l'examen s'impose.

Somme le ville nous représente un quartier de Verviers, la colline sur laquelle s'élève l'hôtel de ville actuel. Dans l'esprit des habitants, ce nom n'évoque plus aujourd'hui que la base de cette colline vers l'est, parce qu'il y a là une rue et une place Somme-le-ville, tandis que l'hôtel de ville est dit situé sur le Marché. Mais le sens du nom de Somme-le-ville, qui par bonheur est assez transparent, attache ce nom à la hauteur même et non à la vallée. Le nom de la vallée, vers l'est, est Sècheval, en wallon Sètch vâ, ou au féminin Sètche vâ, le mot val étant souvent du féminin en wallon. Somme-leville serait en latin summa illa villa. L'article le, qui est placé au milieu, représente l'article féminin wallon. Mais d'autres noms analogues, Somville, Somme-Leuze, Sommethone, n'ont pas cet article; pourquoi est-il présent dans notre expression? On pourrait négliger cette différence, mais elle nous paraît, au contraire, très opportune pour choisir entre deux explications qu'on a proposées. En effet, il me souvient qu'on a jadis, à notre Société d'archéologie et d'histoire, émis l'opinion que Sommele-ville avait été nommée « la villa d'en haut » par opposition à Justanville, en wallon Djuselaine-vèye « la villa d'aval ». Cette interprétation est fausse. D'abord les deux lieux paraissent bien éloignés pour qu'il existe un rapport semblable entre les deux noms, et Juslanville s'explique plus naturellement dans le sens de « villa en aval de Theux ».

# Règles d'utilisation des copies numériques d'oeuvres littéraires, réalisées par les bibliothèques de l'ULB

L'usage des copies numériques réalisées par les Bibliothèques de l'ULB, d'œuvres littéraires qu'elles détiennent, ci-après dénommées « documents numérisés », implique un certain nombre de règles de bonne conduite, précisées dans le présent texte. Celui-ci est accessible sur le site web des bibliothèques et reproduit sur la dernière page de chaque document numérisé ; il s'articule selon les trois axes protection, utilisation et reproduction.

### Protection

### Droits d'auteur

La première page de chaque document numérisé indique les droits d'auteur d'application sur l'œuvre littéraire. Les œuvres littéraires numérisées par les Bibliothèques de l'ULB appartiennent majoritairement au domaine public.

Pour les oeuvres soumises aux droits d'auteur, les Bibliothèques auront pris le soin de conclure un accord avec leurs ayant droits afin de permettre leurs numérisation et mise à disposition. Les conditions particulières d'utilisation, de reproduction et de communication de la copie numérique sont précisées sur la dernière page du document protégé.

Dans tous les cas, la reproduction de documents frappés d'interdiction par la législation est exclue.

### Responsabilité

Malgré les efforts consentis pour garantir les meilleures qualité et accessibilité des documents numérisés, certaines défectuosités peuvent y subsister – telles, mais non limitées à, des incomplétudes, des erreurs dans les fichiers, un défaut empêchant l'accès au document, etc. -.

Les bibliothèques de l'ULB déclinent toute responsabilité concernant les dommages, coûts et dépenses, y compris des honoraires légaux, entraînés par l'accès et/ou l'utilisation des documents numérisés. De plus, les bibliothèques de l'ULB ne pourront être mises en cause dans l'exploitation subséquente des documents numérisés ; et la dénomination 'bibliothèques de l'ULB', ne pourra être ni utilisée, ni ternie, au prétexte d'utiliser des documents numérisés mis à disposition par elles.

### Localisation

Chaque document numérisé dispose d'un URL (uniform resource locator) stable de la forme <a href="http://digistore.bib.ulb.ac.be/annee/nom\_du\_fichier.pdf">http://digistore.bib.ulb.ac.be/annee/nom\_du\_fichier.pdf</a>> qui permet d'accéder au document ; l'adresse physique ou logique des fichiers étant elle sujette à modifications sans préavis. Les bibliothèques de l'ULB encouragent les utilisateurs à utiliser cet URL lorsqu'ils souhaitent faire référence à un document numérisé.

### Utilisation

### 4 Gratuité

Les bibliothèques de l'ULB mettent gratuitement à la disposition du public les copies numériques d'œuvres littéraires appartenant au domaine public : aucune rémunération ne peut être réclamée par des tiers ni pour leur consultation, ni au prétexte du droit d'auteur.

Pour les œuvres protégées par le droit d'auteur, l'usager se référera aux conditions particulières d'utilisation précisées sur la dernière page du document numérisé.

### 5. Buts poursuivis

Les documents numérisés peuvent être utilisés à des fins de recherche, d'enseignement ou à usage privé. Quiconque souhaitant utiliser les documents numérisés à d'autres fins et/ou les distribuer contre rémunération est tenu d'en demander l'autorisation aux bibliothèques de l'ULB, en joignant à sa requête, l'auteur, le titre, et l'éditeur du (ou des) document(s) concerné(s).

Demande à adresser au Directeur de la Bibliothèque électronique et Collections Spéciales, Bibliothèques CP 180, Université Libre de Bruxelles, Avenue Franklin Roosevelt 50, B-1050 Bruxelles. Courriel : bibdir@ulb.ac.be

### Citation

Pour toutes les utilisations autorisées, l'usager s'engage à citer dans son travail, les documents utilisés, par la mention « Université Libre de Bruxelles - Bibliothèques » accompagnée des précisions indispensables à l'identification des documents (auteur, titre, date et lieu d'édition, cote).

### 7. Exemplaire de publication

Par ailleurs, quiconque publie un travail – dans les limites des utilisations autorisées - basé sur une partie substantielle d'un ou plusieurs document(s) numérisé(s), s'engage à remettre ou à envoyer gratuitement aux bibliothèques de l'ULB un exemplaire (ou, à défaut, un extrait) justificatif de cette publication.

Exemplaire à adresser au Directeur de la Bibliothèque électronique et Collections Spéciales, Bibliothèques CP 180, Université Libre de Bruxelles, Avenue Franklin Roosevelt 50, B-1050 Bruxelles. Courriel : bibdir@ulb.ac.be

### 8. Liens profonds

Les liens profonds, donnant directement accès à un document numérisé particulier, sont autorisés si les conditions suivantes sont respectées :

- a) les sites pointant vers ces documents doivent clairement informer leurs utilisateurs qu'ils y ont accès via le site web des bibliothèques de l'ULB;
- b) l'utilisateur, cliquant un de ces liens profonds, devra voir le document s'ouvrir dans une nouvelle fenêtre; cette action pourra être accompagnée de l'avertissement 'Vous accédez à un document du site web des bibliothèques de l'ULB'.

### Reproduction

### 9. Sous format électronique

Pour toutes les <u>utilisations autorisées</u> mentionnées dans le présent texte le téléchargement, la copie et le stockage des documents numérisés sont permis ; à l'exception du dépôt dans une autre base de données, qui est interdit.

### 10. Sur support papier

Pour toutes les <u>utilisations autorisées</u> mentionnées dans le présent texte les fac-similés exacts, les impressions et les photocopies, ainsi que le copié/collé (lorsque le document est au format texte) sont permis.

### 11 Références

Quel que soit le support de reproduction, la suppression des références aux bibliothèques de l'ULB dans les documents numérisés est interdite.